

**RÈGLEMENT du Jeu « Passez un été + Fort »  
organisé par LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE**

### **Article 1. Objet du règlement**

L'association LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, association loi 1901, dont le siège social est situé au 44 rue Romain Rolland, 44103 Nantes Cedex 4 et représentée par son président Monsieur Serge RAPHALEN (ci-après LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE),

Organise pour sa marque « SUR L'EAU TOUT EST PLUS FORT » sur le site internet

<https://www.facebook.com/Sur-leau-tout-est-plus-fort-226078670920270/app/1587701788208473/>

un **jeu gratuit et sans obligation d'achat** intitulé « Passez un été + fort » lié à la campagne de communication de la LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE intitulée « Sur l'eau tout est + fort ! »

En s'inscrivant au Jeu, le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

Ce Jeu n'est pas associé à Facebook, ni géré ou encore sponsorisé par Facebook.

Le participant fournit dans le cadre de ce Jeu des informations à LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE exclusivement et non à Facebook.

Le participant au Jeu décharge expressément Facebook de toute responsabilité.

### **Article 2. Champ d'application**

Ce jeu est ouvert à toute personne capable juridiquement résidant en France Métropolitaine et disposant d'un compte Facebook.

Les mineurs doivent obtenir le consentement préalable de leurs parents avant de participer et de fournir leurs données personnelles.

### **Article 3. Descriptif du Jeu**

Les participations sont ouvertes du :

Du 17/04/2017 à 18h au 17/05/2017 à 21h30

Pour participer au Jeu, l'internaute se connecte à la Page Facebook de SUR L'EAU TOUT EST PLUS FORT, accessible via l'url

<https://www.facebook.com/Sur-leau-tout-est-plus-fort-226078670920270/app/1587701788208473/>

et se rend sur l'onglet personnalisé « Passez un été + fort »

Afin d'accéder à l'application, le participant doit devenir fan de la Page Facebook de SUR L'EAU TOUT EST PLUS FORT et remplir le formulaire de participation.

Une fois inscrit, le participant doit répondre à une question sur la thématique du nautisme en Pays de la Loire. Le participant découvre immédiatement si sa réponse est juste, auquel cas il participe au tirage au sort.

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE se réserve le droit de refuser sans justification toute participation qui lui paraîtrait inappropriée ou ne respectant pas les règles du présent règlement.

### **Article 4. Désignation des gagnants**

Les lots seront attribués par tirage au sort parmi l'ensemble des bonnes réponses aux 13 questions de quizz. Chaque participant répondant à une seule question participe à l'ensemble du tirage au sort.

Les participants ont la possibilité d'augmenter leurs chances de gain en invitant des amis, selon le barème suivant :

- 3 amis invités = 3 chances supplémentaires
- 5 amis invités = 5 chances supplémentaires
- 10 amis invités = 10 chances supplémentaires

## Article 5. Lots offerts / dotations par club nautique

### 6 WEEK-ENDS NAUTIQUES EN PAYS DE LA LOIRE

**Pornic** : 1 séance découverte familiale à bord du « KAIDOZ » pour 4 personnes, 2 adultes et 2 enfants. L'Office de Tourisme Intercommunal de Pornic vous offre pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) 1 nuit dans un appartement T3 sur le vieux port de Pornic et 1 dîner pour 4 personnes dans une crêperie près du vieux port (Hors boissons et petits déjeuners). Validité du 1er mai au 31 décembre 2017 (hors période 14 juillet/15 août)

**Noirmoutier** : 1 nuit en hôtel ou résidence de vacances ou tente aménagée de Noirmoutier petit déjeuner compris (hors boisson et repas) pour 2 adultes et 2 enfants. Et 1 session nautique, sortie en mer de 2 heures sur un voilier. Offre valable sur les mois de mai, juin et septembre 2017. Valeur 170€. Lieu de remise du lot : école de voile municipale Noirmoutier

**Marçon** : 1 nuit en mobile-home pour 2 adultes et 2 enfants au camping 3 étoiles du lac des Varennes (hors frais de restauration). + 1 initiation au Stand up Paddle. Offre valable de septembre 2017 à mai 2018. Valeur : 180€. Lieu de remise du lot : Centre Nautique de Marçon espace de Loisirs 72340 Marçon

**Pôle Nautique Notre Dame de Monts** : 1 nuit en location ou en mobil-home au camping le Lagon bleu pour 2 adultes et 2 enfants. 1 initiation au catamaran et 1 autre activité éventuelle (de type visite etc.. non obligatoire, à voir avec l'OT). Valable jusqu'au 30 juin 2017. Valeur : 180€. Remise du lot au Pôle Nautique Notre Dame de Monts.

**SEM St Jean** : 1 nuit en mobil-home dans le camping La Prairie de Saint-Jean de Monts pour 2 personnes et 1 session nautique au choix (hors Kite surf). Offre valable de mai à juin 2018, hors vacances et long weekend. Valeur : 130€

**EV Valentin** : 1 nuit (samedi soir) dans l'hôtel Les Embruns de Batz sur mer, petit déjeuner compris, pour 2 adultes et 2 enfants. Et 1 sortie en catamaran au départ de la plage Valentin. Valable le weekend du 11 juin, du 18 juin, ou du 25 juin 2017.

### 1 CAMERA GOPRO HERO 4 WHITE EDITION

Valeur : 229€ TTC

### 15 ACTIVITES NAUTIQUES

**CVAN** : Sortie SUP 5 personnes maximum ou balade à la voile (caravelle) durée 2 heures. Valeur : 145€

**CVAN** : 1 stage voile vacances (Offre valable sur les vacances scolaires de l'été 2017, la Toussaint 2017 ou Printemps 2018) pour un enfant de 7 à 16 ans optimist, dériveur, planche à voile ou catamaran. Valeur : 130€

**Marçon** : 1 session nautique « La voile 100% Famille, découvrir la voile ensemble ». Offre valable jusqu'à fin octobre 2017. Valeur : 70€. Lieu de remise du lot : Centre Nautique de Marçon Espace de loisirs 72340 Marçon

**NDC Angers** : 1 session nautique : stage VOILE pour 8 à 10 ans, stage en matinée 9h à 12h sur OPTIMIST. Valeur 110€. Lieu de remise du lot : Ecole de Voile, Le PAVOA, parc de loisirs du lac de Maine Angers.

**NDC Angers** : 2h de location PAV ou CATAMARAN. Validité de l'offre jusqu'au 31 août 2017. Lieu de remise du lot : Ecole de Voile, Le PAVOA, parc de loisirs du lac de Maine Angers.

**Nautisme en Pays Blanc** : Offre Nautisme en Pays Blanc sortie en mer sur Goélette sur l'île Dumet pour 2 personnes. Offre valable du 10 juillet 2017 au 31 août 2017. Remise du lot : NPB maison de la mer 44420 Piriac sur Mer

**Nautisme en Pays Blanc** : 2 sessions nautique : Kayak de mer sur l'île Dumet pour deux personnes. Valeur : 68€ Offre valable du 10 juillet 2017 au 31 août 2017. Remise du lot : NPB maison de la mer 44420 Piriac sur Mer

**Pôle Nautique Notre Dame de Monts** : 1 location de paddle au Pôle Nautique. Période de validité de l'offre : 31 août 2017. Valeur : 18€

**SEM St Jean** : 1 activité nautique au choix (hors kite surf). Offre valable de mai à juin 2018. Valeur 90€

**SEMVIE** : 1 stage de surf (1er vague ou vague +) à l'Ecole de Surf de St Gilles Croix de Vie. Valeur 100€. Offre valable : Hors vacances d'été, sur Toussaint 2017 et Paques 2018

**Sillé le guillaume** : un stage d'initiation à la voile sur 4 séances pour 1 adulte et 1 enfant. Valable sur l'été (juillet/août) 2017. Valeur 100€. Contacter le centre pour fixer les dates.

**Sillé le guillaume** : Une initiation à l'activité sportive de son choix (parmi Voile, Canoë-kayak, Paddle, Tir à l'arc, Escalade, VTT) pour 1 adulte et 1 enfant, encadrée par un professionnel. Valable sur l'été (juillet/août) 2017. Contacter le centre pour fixer les dates.

**Sillé le guillaume** : Une mise à disposition d'un canoë ou paddle pour 1 adulte et 1 enfant pour 1h. Valable sur l'été (juillet/août) 2017. Contacter le centre pour fixer les dates.

**SNO Nantes** : 1 stage vacances après-midi. Sur 5 jours du 3 au 28 juillet 2017. Valeur 131€. Lieu de remise du lot : le club du SNO Nantes 17 chemin de Port Breton 44470 CARQUEFOU

**EV Valentin** : 1 session nautique : sortie en catamaran au départ de la plage Valentin. Valable le weekend du 11 juin, du 18 juin, ou du 25 juin. Valeur 70€.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE se réserve la possibilité de modifier en tout ou en partie le descriptif de la dotation si les circonstances le nécessitent. Le lot de substitution devra être d'une valeur unitaire équivalente à celle du lot prévu dans le règlement du jeu annoncé au gagnant.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

En cas de gain, les participants sont avertis par mail dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés).

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale ou par email.

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE ne peut être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, ils resteront définitivement la propriété de LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE.

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE ne peut être tenu pour responsable de la non-délivrance d'un colis du fait d'une défaillance du ou des transporteurs concernés.

S'agissant des mineurs, le lot sera délivré à la personne légalement responsable.

## **Article 6. Contrôles et réserves**

Les gagnants autorisent, par avance, toute vérification concernant leur identité et domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

## **Article 7. Propriété intellectuelle**

Le participant, gagnant ou non gagnant, autorise LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, à titre exclusif, à citer ses nom et prénom dès lors que ces diffusions, publications et/ou exploitations ne portent pas atteinte directement ou indirectement aux droits de sa personnalité.

## **Article 8. Remboursement des frais de participation**

Ce Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les frais de connexion occasionnés par la participation seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE 44 rue Romain Rolland, 44103 Nantes Cedex 4

Le remboursement des frais de connexion se fera au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (connexion forfaitaire illimitée par exemple) ne pourront pas obtenir de remboursement.

## **Article 9. Protection des données personnelles**

Pour participer au Jeu, l'internaute doit obligatoirement remplir le formulaire de participation. Les données à caractère personnel recueillies sont ses nom, prénom, adresse mail

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique effectué par LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, seule responsable et destinataire des données personnelles collectées.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, les participants bénéficient auprès de LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE, d'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation ou d'opposition, pour les données les concernant sur simple demande.

Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante : LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE 44 rue Romain Rolland, 44103 Nantes Cedex 4

LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE s'engage à prendre toute précaution nécessaire pour préserver la sécurité des informations nominatives confiées.

Aucune information à caractère personnel ne sera communiquée à des sociétés tierces sans l'accord préalable et éclairé de l'internaute.

## **Article 10. Règlement du jeu déposé chez un huissier**

Le présent règlement est déposé en l'étude de SCP Sandevor - Leblanc - Sagniez – Leroux, 20, boulevard Emile Romanet // BP 88750 // 44187 Nantes Cedex 4, et est disponible sur demande

écrite (remboursement du timbre au tarif lent de La Poste) LA LIGUE DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE 44  
rue Romain Rolland, 44103 Nantes Cedex 4  
Ce règlement est également disponible sur  
<https://www.facebook.com/Sur-leau-tout-est-plus-fort-226078670920270/app/1587701788208473/>

**Article 11. Règlement des litiges**

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'application du présent règlement seront expressément soumis aux Tribunaux compétents de RENNES.